

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE SEIZE NOVEMBRE, A DIX-SEPT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 10 novembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Nicole DROBECQ, Cécile EON (*suppléante de Yvon BERHAULT, absente*), Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Catherine DREZET,
- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Serge GUINARD donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Alain GENCE donne pouvoir à Benjamin GUILLERME-JUBIN,
- Nadine L'ECHALARD donne pouvoir à Claudine MOISAN,
- Renaud LE BERRE donne pouvoir à Jean-Luc COUELLAN,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Daniel COMMAULT,
- Sylvain BERNU, Carole BEREHEL, Jean-François CORDON, Céline FORTIN, Josianne JEGU, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Christelle LEVY, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Cécile EON

Délibération n°2021-193

Membres en exercice : 69 Présents : 49

Absents : 20

Pouvoirs : 10

AFFAIRES GENERALES

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

L'Etat a proposé fin 2020 à chaque territoire de formaliser un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) dont l'objectif est d'associer les territoires au plan de relance, accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, faire converger les priorités de l'Etat et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

Afin de disposer du délai nécessaire à l'élaboration du CRTE 2021-2026, Lamballe Terre & Mer a signé avec l'Etat, le 28 juillet 2021, un protocole d'engagement (cf. / délibération n°2021-123 du 29 juin 2021).

Le CRTE de Lamballe Terre & Mer comporte notamment les éléments suivants :

- une présentation du territoire,
- l'ambition de la collectivité (axes du projet de territoire), et les orientations stratégiques en matière de transition écologique, développement et attractivité économique, cohésion sociale,
- les actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs (dispositifs, programmes, contrats),
- la gouvernance.

Une convention financière annuelle liste les actions pour lesquelles les crédits d'Etat sont mobilisés pour l'année en cours. Le CRTE est évolutif et peut être adapté progressivement.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 octobre 2021,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les éléments du Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, la convention financière 2021 et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le	24 NOV. 2021
Affiché le	24 NOV. 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME, 24 NOV. 2021

A Lamballe-Armor, le

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-président,

Philippe HERCOUET

